

CESSION DE DROITS D'AUTEURS

Document à retourner dûment rempli et signé par voie postale à : Gériamed – 88, rue du Dôme – 92100 Boulogne-Billancourt – France

(ci-après « l'Editeur »))	

Cher(s) Auteur(s),
LA REVUE DE GERIATRIE publie principalement des articles originaux qui n'ont pas été soumis pour publication sous la même forme à une autre revue. Toute reproduction au sein d'une autre revue ou autre utilisation de tout ou partie du contenu publié dans LA REVUE DE GERIATRIE doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Editeur, le texte et les illustrations restant la propriété de ce dernier. Par conséquent, la publication de votre article intitulé :

ai anglès dénommé « la Contgibution »

ci-après dénommé « la Contribution » est soumise à la signature par vous (en votre qualité d'auteur) du présent formulaire.

CLAUSES DE CESSION

Article 1

La collaboration de l'auteur ou des auteurs signataires des présentes (ci-après dénommé(s) « l'Auteur ») contribue à l'élaboration d'œuvres éditées par la Société Gériamed, sise 88, rue du Dôme - 92100 Boulogne-Billancourt - France, Siret 340 811 488 00055, représentée par son Directeur de la publication, Dimitri Verza, qui les publie et les divulgue, sous sa direction et en son nom, dans la revue intitulée LA REVUE DE GERIATRIE. L'Auteur autorise l'Editeur, compte tenu de la vocation de la Contribution, à publier ou à faire publier tout ou partie de celle-ci et à procéder aux remaniements rédactionnels rendus nécessaires par le besoin d'harmonisation de l'œuvre d'ensemble au sein de laquelle sa Contribution sera insérée. En tant que de besoin, l'Auteur cède, à titre exclusif et définitif, à l'Editeur l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique afférents à sa Contribution et conserve son droit moral. En raison de l'intérêt de l'Auteur à la parution de ses contributions dans les publications éditées par l'Editeur, cette cession est consentie par l'Auteur à titre gratuit, conformément à l'article L.122-7-1 du Code la propriété intellectuelle.

Article 2

Les droits patrimoniaux cédés à l'article 1 comprennent notamment :

- a) les droits d'adaptation, et notamment de traduction, de correction et d'évolution ;
- b) les droits de représentation, de reproduction, d'intégration même partielle et de diffusion directe ou indirecte sur un quelconque support d'information et/ou de communication, électronique ou non, et par tous procédés actuels et futurs, y compris par impression, reprographie, télécopie, télétransmission, télécommunication, transmission électronique, en format numérique ou autre, par e-mail, FTP ou autre technique de communication électronique et/ou sur publication, ouvrage, base de données, internet (extranet ou intranet) et toute forme de réseau, site (web, wap, etc.), forum électronique (newsgroup, chat, IRC, forums de discussion, blogs, etc.), produit multimédia, quel qu'en soit le support (cédérom, DVD, disque Worm), etc.;
- c) le droit d'utiliser la Contribution et ses adaptations pour la promotion de l'Editeur et de ses publications, ouvrages et autres produits, sous toute forme de support publicitaire, dépliant, affiche, fac-similé, bandeau, lien hypertexte, etc.
- Ces droits pourront être exploités par l'Editeur ou par un tiers cessionnaire pendant la durée de la propriété littéraire et artistique, en toutes langues et en tous pays.

Article 3

L'Auteur garantit à l'Editeur la jouissance des droits cédés contre tout trouble, revendication et éviction quelconque.

Le(s) auteur(s):

Nom	Prénom	Date	Signature

déclare(nt) avoir pris connaissance des dispositions et des clauses de cession ci-dessus. Tout manuscrit non accompagné de ce document signé ne pourra être publié.